GOUVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHE CIBLE : INVESTISSEURS CLIENTS DE DETAIL, INVESTISSEURS CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES (CPES)

– Aux seules fins du processus d'approbation de produit du producteur, l'évaluation du marché cible des titres, en prenant en compte les cinq (5) catégories mentionnées à l'élément 19 des Lignes Directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres est constitué des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détails, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; et (ii) pour les clients de détail, seule la distribution en agence est appropriée sous réserve du respect des obligations en matière d'évaluation de l'adéquation du produit à la situation du client par le Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « Distributeur ») devra prendre en considération l'évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un Distributeur soumis à MiFID II est responsable de mener sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Titres (soit en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant les canaux de distribution appropriés, sous réserve de la pertinence et du caractère approprié des obligations du Distributeur (tel que défini cidessus) au regard de MiFID II, telle qu'applicable.

PRIIPS – INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS CLIENTS DE DÉTAIL DE L'EEE – SANS

DICI - Les Titres ne seront pas destinés à être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou mis autrement à la disposition d'un investisseur client de détail dans l'Espace Economique Européen (« **EEE** ») sans un document d'informations-clés (« **DICI** ») pour l'investisseur requis par le Règlement (UE) n°1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPS** ») pour offrir ou vendre les Titres ou les mettre autrement à la disposition d'investisseurs clients de détail dans l'EEE. Pour les besoins de cet avertissement, un investisseur client de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un « client de détail » au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de MiFID II ; ou (ii) être un « client » au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque celui-ci ne correspond pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point 10) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Conditions Définitives en date du 21 août 2024

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(immatriculée en France)

(« Émetteur »)

Identifiant d'entité juridique (LEI): 969500TJ5KRTCJQWXH05

Emission de 300.000.000 d'euros de Titres Senior Préférés Sociaux à remboursement indexé sur Indice venant à échéance en décembre 2030

sous le

Programme d'émission de Titres (le « Programme »)

PARTIE A — CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les « Modalités ») figurant dans les sections intitulées « Modalités des Titres » dans le Prospectus de Base en date du 14 août 2024 ayant reçu le numéro d'approbation n° 24-367 de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 14 août 2024. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres décrites dans les présentes au sens de l'article 8 du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base, tel que complété, afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Titres est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives et les suppléments au Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'Émetteur (https://www.creditagricole.com/finance/dette-et-notations - lien direct vers le Prospectus de Base: https://www.creditagricole.com/pdfPreview/203834.

1.	Émetteur :		Crédit Agricole S.A.
2.	(i)	Souche n° :	28
	(ii)	Tranche n° :	1
3.	Devise o	ou Devises Prévue(s):	Euro (€)
4.	Montant	Nominal Total :	
	(i)	Souche:	300.000.000 €
	(ii)	Tranche:	300.000.000 €
5.	Prix d'E	mission de la Tranche :	100% du Montant Nominal Total
6.	(i)	Valeur Nominale Indiquée :	100 €
	(ii)	Montant de Calcul:	100 €
7.	(i)	Date d'Émission :	21 août 2024
	(ii)	Date de Conclusion :	19 août 2024
	(iii)	Date de Début de Période d'Intérêts :	Non Applicable
8.	Date d'Échéance :		10 décembre 2030
9.	Base d'Intérêt :		Non Applicable

10. Base de Remboursement : Titres à Remboursement Indexé sur Indice

> (Les particularités supplémentaires sont précisées dans "Stipulations paragraphe Relatives

Remboursement")

11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable

12. Option(s) de Remboursement : Non Applicable

13. Titres Senior Préférés Rang:

14. Date des autorisations d'émission des

Titres:

Décision du Conseil d'administration en date du 7 février 2024 et les présentes Conditions Définitives qui

constituent la décision d'émission

15. Modalités des Actifs : Modalités des Titres Indexés sur Indice conformément à

l'Annexe 1 Chapitre 1

Dispositions Relatives aux Intérêts à Payer (le cas échéant)

Dispositions relatives aux Titres à Taux Non Applicable **16.**

Fixe:

17. Titres à Taux Variable : Non Applicable

18 Titres à Coupon Indexé: Non Applicable

19. Titres à Coupon Zéro: Non Applicable

Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire

20. Caractéristiques de Détermination du Non Applicable

Coupon Mémoire:

Stipulations Relatives au Remboursement

21. Remboursement au gré de Non Applicable

l'Émetteur:

22. Option de Remboursement des Titres Non Applicable

restant en circulation:

Remboursement au gré des Porteurs des Non Applicable

Titres:

23.

24. Remboursement Optionnel en cas Non Applicable

d'Évènement de Disqualification

MREL/TLAC:

25. Modalités supplémentaires de Non Applicable

remboursement, de rachat et

d'annulation:

26. Montant de Remboursement Final pour Applicable conformément aux modalités indiquées au chaque Titre:

paragraphe "Stipulations Relatives au

Remboursement"

27. Montant de Remboursement Anticipé Non Applicable pour chaque Titre:

28. Montant de Remboursement Make-Whole:

Non Applicable

29. Cas d'Exigibilité Anticipée : Non Applicable

30. Date(s) de Détermination du Pour les besoins de détermination du Montant de

Remboursement:

Remboursement Final: le 26 novembre 2030.

Titres à Remboursement Indexé : 31.

aux **Applicable** conformément Titres

à

Remboursement Indexé sur Indice (Annexe 1)

(Voir le paragraphe "Stipulations Relatives au(x)Sous-Jacent(s)" pour plus d'informations en lien avec

le Sous-Jacent)

32. Méthode Remboursement de (Annexe 6 (Modalités des Méthodes de Remboursement)):

> Montant de Remboursement Anticipé pour les besoins de l'Annexe 5 (Modalités des Evènements Déclencheurs de Remboursement Anticipé), déterminé selon les modalités suivantes :

Non Applicable

(b) Montant de Remboursement Final pour les besoins de l'Annexe 2, Partie B (Modalités de Détermination du Remboursement) déterminé selon les modalités suivantes :

Remboursement Croissance conformément à l'Annexe

Le Montant de Remboursement Final sera égal à :

(Prix de Référence x Détermination du Remboursement) x Valeur Nominale Indiquée

tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination du Remboursement.

(i) Caractéristique Détermination

Remboursement:

de Déterminé selon Remboursement

Digital/Participation Standard

(tel que développé au paragraphe "Stipulations relatives aux Déterminations du Remboursement

Standard" de ces Conditions Définitives)

(A) Stipulations relatives aux Déterminations du Applicable

Remboursement Standard

Remboursement Digital/Participation Standard:

Applicable conformément à l'Annexe 2, Partie B, Chapitre 4

La Détermination du Remboursement applicable pour une Date de Détermination du Remboursement aux

Titres pour lesquels un Remboursement Digital/Participation Standard est applicable sera calculée à cette Date de Détermination du Remboursement, de la manière suivante :

- (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105,00% : **124,00% de la Valeur Nominale Indiquée** ; ou
- (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente_{xy} est, à chaque Date d'Observation du Remboursement, inférieure à 105,00%: **106,00% de la Valeur Nominale Indiquée**

 $Valeur\ Sous\text{--Jacente}_{xy}: \frac{\text{Valeur\ Sous}\text{--Jacentey}}{\text{Valeur\ Sous}\text{--Jacentex}}$

Valeur Sous-Jacente_x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale (le 26 novembre 2024)

Valeur Sous-Jacente_y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement (26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030)

(ii) Frais de Dénouement en Cas de Remboursement :

Non Applicable

(iii) Frais de Dénouement en Cas de Caractéristique de Détermination du Coupon et du Remboursement : Non Applicable

(iv) Prix de Référence :

100%

(v) PL ("Protection Level"):

Non Applicable

(c) Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché :

Applicable

(i) Montant de Couverture :

Applicable

(ii) Pourcentage de Montant de Remboursement à la Juste Valeur de Marché :

100 pour cent

(d) Règlement Physique:

Non Applicable

Stipulations Relatives au(x) Sous-Jacent(s)

33. Modalités des Actifs

Applicable

(a) Titres Indexés sur Indice:

Titres à Remboursement Indexé sur Indice : Applicable conformément à l'Annexe 1, Chapitre 1

(i) Sous-Jacent unique:

Applicable

(A) Applicable pour les besoins de : la Détermination du Remboursement Standard : Remboursement Digital/Participation Standard

(B) Indice: MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net)

EUR

(C) Indice Personnalisé: Non

(D) Bourse : Conformément à la Modalité des Titres Indexés sur

Indice – Section 2 (Définitions Générales applicables

aux Titres Indexés sur Indice)

(E) Bourse Multiple: Applicable

(F) Sponsor de l'Indice : MSCI Inc

(G) Bourse Connexe: Toute Bourse

(H) Heure d'Évaluation : Clôture

(I) Téléscripteur MXFRSE3N

Bloomberg:

(J) Système de Règlement Comme indiqué dans la Modalité des Titres Indexés

Livraison: sur Indice – Section 2

(ii) Panier: Non Applicable

(iii) Cas de Perturbation Applicable conformément à la Modalité des Titres

Additionnel: Indexés sur Indice 3.4

(iv) Autres Évènements : Applicable

(v) Date(s) d'Observation : La Date d'Observation Initiale et chaque Date

d'Observation de Remboursement

(vi) Perturbation de Date de Non Applicable

Moyenne:

(vii) Nombre Maximum de Jours de Huit (8) Jours Ouvrés

Perturbation:

(viii) Jours d'Extension du Paiement : Deux (2) Jours Ouvrés

(ix) Système de Règlement Comme indiqué dans la Modalité des Titres Indexés

Livraison: sur Indice – section 2

Stipulations Générales Applicables aux Titres

(i) Forme des Titres Titres dématérialisés au porteur

Non Applicable

(ii) Agent Teneur de Registre : Non Applicable

(iii) Agent(s) de Calcul (s'il ne s'agit Non Applicable

pas de l'Agent Financier)

34. Exclusion de la possibilité de demander l'identification d'un Porteur des Titres comme prévu par la Condition 1(a):

Non Applicable

35. Centre(s) Financier(s):

T2

36. Représentation des Porteurs des Titres –

Masse:

Représentant titulaire de la Masse

Aether Financial Services S.N.C. 36, rue de Monceau 75008 Paris, France agency@aetherfs.com

La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'Émetteur, est de 400 euros par an ; elle sera exigible pour la première fois à la Date d'Emission puis le 1er janvier de chaque année, jusqu'à la Date d'Échéance ou de remboursement.

Représentant suppléant de la Masse

F&S Financial Services S.A.S. 13, rue Oudinot 75007 Paris, France programme-rmo@fs-financialservices.com

La rémunération annuelle de 400 euros sera due s'il exerce à titre définitif les fonctions de représentant titulaire; cette rémunération commencera à courir à dater du jour de son entrée en fonction.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'Offre Non-exemptée en France et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres de Crédit Agricole S.A.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Aurélien HARFF, Responsable Adjoint du Refinancement Moyen et Long Terme Groupe Crédit Agricole

Dûment habilité

PARTIE B — AUTRES INFORMATIONS

1.200 €

1. Cotation et admission à la négociation :

(i) Cotation: Euronext Paris

(ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur

Euronext Paris sera faite à compter du 21 août 2024 par

l'Émetteur (ou pour son compte).

(iii) Estimation des dépenses

totales liées à l'admission aux

négociations:

2. Notations

Notations: Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées aux Agents Placeurs telles que visées au paragraphe 7(vii) ci-dessous, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

Les Agents Placeurs ont réalisé, et pourrait à l'avenir réaliser, des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses affiliés, et pourraient fournir de services à ces derniers dans le cours normal de leurs activités.

4. Utilisation des fonds, estimation du produit net et des dépenses totales

(i) Utilisation des fonds : Les Titres constituent des Titres Sociaux et un montant égal ou

équivalent au produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs des Actifs Sociaux Eligibles décrits

dans le Social Bond Framework de l'Émetteur.

L'Émetteur a nommé Vigeo Eiris pour fournir un avis d'un tiers (la « *Second Party Opinion* ») sur le Social Bond Framework et son alignement sur les Social Bond Principles de l'ICMA.

Le Social Bond Framework et la Second Party Opinion sont disponibles sur le site internet de l'Émetteur

(https://www.credit-agricole.com/en/finance/debt-and-

ratings).

Crédit Agricole S.A. publiera un rapport annuel sur le site Internet du groupe Crédit Agricole S.A. détaillant l'allocation du revenu net des Titres Sociaux et l'impact des Actifs Sociaux Eligibles compris dans son portefeuille d'actifs sociaux.

(ii) Estimation du produit net : (Prix de Référence x Détermination du Remboursement) x

Valeur Nominale Indiquée

(iii) Estimation des dépenses 1.200 €

totales:

5. Titres Indexés — Performance du Sous-Jacent

Sous-Jacent: MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR (Indice)

Lieu où peuvent être obtenues, gratuitement, des données sur la performance passées et futures du Sous-Jacent : https://app2.msci.com/eqb/france_esg_30_div/indexperf/dailyperf.html

L'indice MSCI France Select ESG 30 3.75% Decrement (Net) EUR est la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Téléscripteur Bloomberg : MXFRSE3N

Informations après l'Émission

L'Émetteur n' a pas l'intention de publier post émission des informations relatives aux éléments sous-jacents sur lesquels les Titres sont indexés.

6. Informations Opérationnelles

(i) Code ISIN: FRCASA010480

(ii) Code commun: 287220740

(iii) Autre numéro d'identification Non Applicable applicable :

(iv) Non Applicable Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France. Euroclear Clearstream et approuvés par l'Émetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant:

(v) Livraison : Livraison franco de paiement

(vi) Noms et adresses des Agents Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Payeurs initiaux désignés pour 12, place des États-Unis

les Titres (le cas échéant): CS 70052

92547 Montrouge Cedex

France

(vii) Noms et adresses des Agents Non Applicable Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant): (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des États-Unis

CS 70052

92547 Montrouge Cedex

France

PLACEMENT, OFFRE ET VENTE

7. Placement Applicable

(i) Méthode de Placement : Syndiquée

(ii) Si syndiqué, noms et adresses des Agents Placeurs :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12, place des États-Unis

CS 70052

92547 Montrouge Cedex

France

Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel dont la liste et les coordonnées sont les suivantes :

- 1. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Alpes Provence Société coopérative à personnel et capital variables, 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, France, enregistrée au RCS d'Aix-en-Provence, France, sous le numéro 381 976 448. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VSI0Q11PB93327
- 2. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Alsace Vosges Société coopérative à personnel et capital variables, 1, place de la Gare, BP 20440, 67008 Strasbourg, France, enregistrée au RCS de Strasbourg, France, sous le numéro 437 642 531. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VCC5OCQHSHU906
- 3. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Anjou et du Maine Société coopérative à personnel et capital variables, 77, avenue Olivier Messiaen, 72000 Le Mans, France, enregistrée au RCS du Mans, France, sous le numéro 414 993 998. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003KLVYC6WLE4F19
- 4. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Aquitaine Société coopérative à personnel et capital variables, 106, quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, France, enregistrée au RCS de Bordeaux, France, sous le numéro 434 651 246. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500X8MO6M37C47827
- 5. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à personnel et capital variables, La Garde, route de Paris, 44949 Nantes, France, enregistrée au RCS de Nantes, France, sous le numéro 440 242 469. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500B5DNR7Q1ACGD23
- 6. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie Société coopérative à personnel et capital variables, 500, rue Saint Fuscien, 80095 Amiens, France, enregistrée au RCS d'Amiens, France, sous le numéro 487 625 436. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FYEXW795NPJO79
- 7. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Est Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Pierre de Truchis de Lays, 69410 Champagne au Mont d'Or, enregistrée au RCS de Lyon, France, sous le numéro 399 973 825 Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WJ4V0WNG8Q5L42
- 8. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Centre France Société coopérative à personnel et capital variables, 3, avenue de la Libération, 63045 Clermont-Ferrand, France, enregistrée au RCS de

- Clermont-Ferrand, France, sous le numéro 445 200 488. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500AGACQ54Q3UF243
- Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire Société coopérative à personnel et capital variables, 8, allée Samuel Patty, 18920 Bourges, France, enregistrée au RCS de Bourges, France, sous le numéro
 398
 824
 714.
 Identifiant d'entité juridique (IEJ): 96950001JKROZEF62G96
- 10. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Champagne-Bourgogne Société coopérative à personnel et capital variables, 269, faubourg Croncels, 10000 Troyes, France, enregistrée au RCS de Troyes, France, sous le numéro 775 718 216. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 9695005FT3RGI6WWJ534
- 11. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Centre Ouest Société coopérative à personnel et capital variables, 29, boulevard de Vanteaux, BP 509, 87044 Limoges, France, enregistrée au RCS de Limoges, France, sous le numéro 391 007 457. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500URVFX2P87A8306
- 12. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres Société coopérative à personnel et capital variables, 14, rue Louis Tardy, 17140 La- gord, France, enregistrée au RCS de La Rochelle, France, sous le numéro 399 354 810. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500WME8Y1C3PFJO94
- 13. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Charente-Périgord Société coopérative à personnel et capital variables, 28-30 rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France, enregistrée au RCS d'Angoulême, France, sous le numéro 775 569 726. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 9695006R5WWBX118FA17
- 14. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Côtes-d'Armor Société coopérative à personnel et capital variables, La Croix Tual, Ploufragan, 22098 Saint-Brieuc, France, enregistrée au RCS de Saint-Brieuc, France, sous le numéro 777 456 179. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695005GXM695D8LUY58
- 15. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Finistère Société coopérative à personnel et capital variables, 7, route du Loch, 29555 Quimper, France enregistrée au RCS d de Quimper, France, sous le numéro778 134 601. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950008DNO3H80I0682
- 16. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Franche-Comté Société coopérative à personnel et capital variables, 11, avenue Elisée Cusenier, 25084 Besançon, France, enregistrée au RCS de Besançon, France, sous le numéro 384 899 399. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500E6PTIKAVW46P28
- 17. Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Ille-et-Vilaine Société coopérative à personnel et capital variables, 4, rue Louis Braille, 35136 St- Jacques de la Lande, France, enregistrée au RCS de Rennes, France, sous le numéro 775 590 847. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500I60Z80FT66CR93
- 18. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Loire Haute-Loire Société coopérative à personnel et capital variables, 94, rue Bergson, 42007 Saint- Etienne, France, enregistrée au RCS de Saint-Etienne, France, sous le numéro 380 386 854. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KBBNBZ7MIZAX74
- 19. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lorraine Société coopérative à personnel et capital variables, 56-58, avenue André Malraux, 57000 Metz, France, enregistrée au RCS de Metz, France, sous le numéro 775 616 162. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500XM9XYLLPWS3X80

- **20.** Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique et de la Guyane Société coopérative à personnel et capital variables, rue Case Nègre, Place d'Armes, BP 370, 97232 Lamentin, France, enregistrée au RCS de Fort-de-France, France, sous le numéro 313 976 383. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SAHI7IJX8TRZ82
- 21. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud-Méditerranée Société coopérative à personnel et capital variables, 30, rue Pierre Bretonneau, B.P. 243, 66832 Perpignan, France, enregistrée au RCS de Perpignan, France, sous le numéro 776 179 335. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500GCBQ50LL4N4X78
- 22. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de Montpelliéret, Maurin, 34977 Lattes, France, enregistrée au RCS de Montpellier, France, sous le numéro 492 826 417. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500A3Y5KTGJEMDZ32
- 23. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Morbihan Société coopérative à personnel et capital variables, avenue de Keranguen, 56956 Vannes, France, enregistrée au RCS de Vannes, France, sous le numéro 777 903 816.
 Identifiant d'entité juridique (IEJ): 9695008F57RGP8WJVD09
- 24. Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Nord Est Société coopérative à personnel et capital variables, 25, rue Libergier, 51088 Reims, France, enregistrée au RCS de Reims, France, sous le numéro 394 157 085. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500LLFVCIVUFVMK94
- 25. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord de France Société coopérative à personnel et capital variables, 10, Avenue Foch, BP 369, 59020 Lille, France, enregistrée au RCS de Lille, France, sous le numéro 440 676 559. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500FF9M4SBM5VHR15
- 26. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Normandie Société coopérative à personnel et capital variables, 15, esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France, enregistrée au RCS de Caen, France, sous le numéro 478 834 930. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : SQEISV1ELQFV4EDRBN58
- 27. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Normandie-Seine Société coopérative à personnel et capital variables, chemin de la Bretèque, 76230 Bois-Guillaume, France, enregistrée au RCS de Rouen, France, sous le numéro 433 786 738. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695003BBN1S4HV82514
- 28. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France Société coopérative à personnel et capital variables, 26, quai de la Râpée, 75012 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris, France, sous le numéro 775 665 615. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500PI25OKPKTD9364
- 29. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Provence Côte d'Azur Société coopérative à personnel et capital variables, Les Négadis, avenue Paul Arène, BP 78, 83300 Draguignan, France, enregistrée au RCS de Draguignan, France, sous le numéro 415 176 072. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500CP6UARAMYIGY51
- 30. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Nord Midi-Pyrénées Société coopérative à personnel et capital variables, 219, avenue François Verdier, 81022 Albi, France, enregistrée au RCS d'Albi, France, sous le numéro 444 953 830. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500KWT26BST7DUO80
- **31**. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées-Gascogne Société coopérative à personnel et capital variables, 11, boulevard du Président Kennedy, BP 329, 65003 Tarbes, France, enregistrée au RCS de

Tarbes, France, sous le numéro 776 983 546. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500M0I766TJINXO92

- 32. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion Société coopérative à personnel et capital variables, Parc Jean de Cambiaire, Cite des Lauriers, 97462 Saint Denis, France, enregistrée au RCS de Saint-Denis, France, sous le numéro 312 617 046. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500SRQKP7167VWF70
- 33. Caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoie Société coopérative à personnel et capital variables, PAE Les Glaisins, 4, avenue du Pré Félin, 74985 Annecy, France, enregistrée au RCS d'Annecy, France, sous le numéro 302 958 491. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500ORP9FTJYI28L37
- **34.** Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône-Alpes Société coopérative à personnel et capital variables, 12, place de la Résistance, 38000 Grenoble, France, enregistrée au RCS de Grenoble, France, sous le numéro 402 121 958. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500DRY71IGWG0L656
- **35.** Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Toulouse 31 Société coopérative à personnel et capital variables, 6-7, place Jeanne d'Arc, BP 40535, 31005 Toulouse, France, enregistrée au RCS de Grenoble, France, sous le numéro 776 916 207. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500VME9AAR39CTQ60
- 36. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à personnel et capital variables, 6-18, rue Salvador Allende, BP 307, 86008 Poitiers, France, enregistrée au RCS de Poitiers, France, sous le numéro 399 780 097. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500BQ4JYX8980ZJ22
- 37. Caisse régionale de crédit agricole mutuel Val de France Société coopérative à personnel et capital variables, 1, rue Daniel Boutet, 28000 Chartres, France, enregistrée au RCS de Chartres, France, sous le numéro 400 868 188. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 9695000P6V7QBJL4NW96
- 38. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Corse Société coopérative à personnel et capital variables, 1, avenue Napoléon III, BP 308, 20193 Ajaccio, France, enregistrée au RCS d'Ajaccio, France, sous le numéro 782 989 206. Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 9695004NR7T2BKZFQL03
- 39. Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Guadeloupe Société coopérative à personnel et capital variables, Petit Pérou, 97176 Les Abymes cedex, France, enregistrée au RCS de Pointe à Pitre, France, sous le numéro 314 560 772. Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500NUI273XLGK9751

(iii) Date du contrat de prise ferme :

20 août 2024

(iv) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank 12, place des États-Unis

CS 70052

92547 Montrouge Cedex

France

(v) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable

(vi) Si non-syndiqué, nom et adresse Non Applicable de l'Agent Placeur :

(vii) Commissions et concessions Non Applicable totales :

(viii) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats- Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.

(ix) Offre Non-exemptée:

Une offre de Titres peut être faite par les Agents Placeurs (les « Intermédiaires Financiers ») qui ont obtenu le consentement de l'Émetteur quant à l'utilisation du Prospectus de Base pour l'Offre Non-exemptée (ensemble, étant des personnes auxquelles l'Émetteur a donné son consentement, (les « Etablissements Autorisés »), autrement qu'au titre de l'article 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus, en France pendant la Période d'Offre.

Pour plus de détails, voir paragraphe 8 ci-dessous.

8. Offres Non-exemptées

Applicable

Période d'Offre:

La Période d'Offre débutera le 12 septembre 2024 et se terminera le 4 novembre 2024 à 17 heures (sauf clôture anticipée sans préavis au gré de l'Émetteur).

Prix d'Offre:

100 % de la Valeur Nominale Indiquée.

Conditions auxquelles l'offre es soumise :

Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers.

L'Emetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la date de clôture de l'Offre, sans préavis.

Description de la procédure de demande de souscription :

Les demandes de souscriptions sont uniquement sujettes à disponibilité des Titres lors de la souscription.

Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir): Minimum : aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la Valeur Nominale Indiquée des Titres.

Maximum: Non Applicable

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs : Non Applicable

Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres :

Les Titres seront émis à la Date d'Emission contre paiement à l'Émetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Titres qui leur sont alloués et des Modalités de règlement corrélatives.

Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre :

Non Applicable

Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés : Non Applicable

Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Titres sont offerts :

Investisseurs de détail

Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche : Non Applicable

Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :

Non Applicable

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :

Non Applicable

En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank 12, place des États-Unis CS 70052 92547 Montrouge Cedex France

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'engage à fournir la liquidité quotidienne sur Euronext Paris dans les conditions normales de marché à compter du 26 novembre 2024 et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance.

9. Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base

Consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :

Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué cidessous

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :

Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel telles qu'indiquées au paragraphe 7(ii) ci-dessus

Conditions relatives au consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

10. PRIIPS - Interdiction de vente aux Non Applicable investisseurs clients de détail dans 1'EEE

11. Sponsor de l'Indice Applicable

L'Indice est géré par MSCI Inc, qui à la Date d'Emission, est inscrit sur le registre public d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (European Securities and Market Authority).

ANNEXE - RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECT	ION A	INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS
A.1	Avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base, tel que complété, et aux Conditions Définitives.
		Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives par l'Investisseur.
		Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base, tel que complété, et les Conditions Définitives est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.
		Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs dans leur réflexion sur l'opportunité d'investir lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.
A.2	Nom et codes internationaux d'identification des Titres (code ISIN)	Emission de Titres Senior Préférés Sociaux d'un montant nominal total de 300.000.000 d'euros à remboursement indexé sur Indice venant à échéance en décembre 2030 par Crédit Agricole S.A.
	(6046 1821)	ISIN: FRCASA010480
A.3	Identité et coordonnées de	La raison sociale de l'Emetteur est Crédit Agricole S.A.
	l'Emetteur, y compris son	
	identifiant d'entité juridique	Les coordonnées de l'Emetteur sont :
	(IEJ, legal entity identifier)	Crédit Agricole S.A.
		12, place des États-Unis
		92127 Montrouge Cedex France
		France
		L'Identifiant d'Entité Juridique (" IEJ ") de l'Emetteur est 969500TJ5KRTCJQWXH05.
A.4	Identité de l'autorité	Autorité des Marchés Financiers ("AMF").
	compétente qui approuve le	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Prospectus de Base	
A.5.	Date d'approbation du Prospectus de Base	Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 14 août 2024 sous le n° 24-367.

SECTION B		INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR				
QUI ES	ST L'EMETTEUR DES TITRI	ES?				
B.1	Siège social et forme	L'Émetteur est Crédit Agricole S.A., une société anonyme à conseil d'administration ayant son siège social au 12, place				
	juridique de l'Émetteur,	des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre				
	son IEJ, le droit régissant	sous le numéro 784 608 416. L'IEJ de l'Émetteur est le 969500TJ5KRTCJQWXH05. Il a été agréé en qualité				
	ses activités ainsi que son	d'établissement de crédit - banque mutualiste ou coopérative en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de				
	pays d'origine	résolution.				
		Le pays d'origine de l'Émetteur est la France. L'Émetteur est régi par le droit français et plus particulièrement par le				
		droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre II du Code de commerce. L'Émetteur est également				
		soumis aux dispositions du Code monétaire et financier notamment ses articles L. 512-1 et suivants et L. 512-47 et				
		suivants. Les actions de l'Émetteur sont cotées sur le marché règlementé d'Euronext Paris.				
B.2	Principales activités de	L'Émetteur et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le « Groupe Crédit Agricole S.A. »).				
	l'Émetteur	Le Groupe Crédit Agricole S.A., les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») et les				
		caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Locales ») et chacune de leurs filiales respectives constituent				
		le Groupe Crédit Agricole (le « Groupe Crédit Agricole »).				
		Au 30 juin 2024, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :				
		- les cinq pôles métiers suivants : Gestion de l'Épargne et Assurances, Grandes clientèles,				
		Services Financiers Spécialisés, Banque de Proximité en France – LCL, Banque de Proximité à l'International ;				
		- auxquels s'ajoute un pôle « Activités Hors Métiers ».				

B.3	Principaux actionnaires de
	l'Emetteur, y compris le
	fait qu'il est détenu ou
	contrôlé, directement ou
	indirectement, et par qui

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses Régionales.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.

B.4 Identité des principaux dirigeants

Conseil d'administration au 1er janvier 2024 :

- Directeur général : Philippe Brassac
- Directeurs généraux délégués : Olivier Gavalda, Jérôme Grivet, Xavier Musca
- B.5 Identité des contrôleurs légaux des comptes

Titulaires: (i) <u>PricewaterhouseCoopers Audit</u>, société représentée par Agnès Hussherr, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, et (ii) <u>Forvis Mazars SA</u>, société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff, 61 Rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIERES CLES CONCERNANT L'EMETTEUR ?

B.6 Informations financières

	(i) Compte de résultat					
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024		
Produits d'intérêts et produits assimilés	37 794	63 255	29 653	35 673		
Produits de commissions	15 723	16 025	8 033	8 684		
Dépréciation d'actifs financiers, nette	20 664	21 459	21 264	22 028		
Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 244	3 668	3 855	4 549		
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	58,3	58,8	56,9	59,2		
Résultat net (part du groupe)	7 997	8 258	4 150	4 412		
Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2024 30/06/2024		

Produits d'intérêts et produits assimilés	30 013	59 120	27 789	33 078	
Produits de commissions	13 127	13 202	6 581	7 209	
Dépréciation d'actifs financiers, nette	10 076	10 276	10 309	10 444	
Revenu net des portefeuilles de transaction	-4 376	3 651	3 853	4 607	
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	56,1	54,1	51,2	53,6	
Résultat net (part du groupe)	5 306	6 348	3 266	3 731	
	•	(ii) Bil	an		
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
Total de l'actif	2 350,9	2 467,1	2 399,0	2 516,8	n/a
Dettes de premier rang	221,9	260,2	249,1	279,5	n/a
Dettes subordonnées	23,2	25,2	23,4	27,7	n/a
Prêts et créances à recevoir de clients	1 114,4	1 155,9	1 146,0	1 165,4	n/a
Dépôts des clients	1 093,5	1 121,9	1 077,4	1 142,3	n/a
Total des capitaux propres	135,6	142,3	139,5	143,9	n/a
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 (en %)	17,6	17,5	17,6	17,3	9,8
Bâle 3 Ratio <i>Tier 1</i> phasé (en %)	18,6	18,5	18,8	18,5	11,6

Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	21,6	21,1	21,5	21,3	14,0
Ratio de levier phasé (en %)	5,3	5,5	5,6	5,5	3,5
Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2023	30/06/2024	Exigences
Total de l'actif	2 138	2 189,4	2 179,9	2 232,9	n/a
Dettes de premier rang	214,7	253,2	242,2	272,4	n/a
Dettes subordonnées	23,4	25,3	23,7	27,8	n/a
Prêts et créances à recevoir de clients	488,6	516,3	510,9	528,7	n/a
Dépôts des clients	826	835,0	807,0	845,2	n/a
Total des capitaux propres	75,5	79,9	76,8	79,1	n/a
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 (en %)	11,2	11,8	11,6	11,6	8,6
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé (en %)	13,0	13,2	13,5	13,4	10,4
Bâle 3 Ratio global phasé (en %)	17,5	17,2	17,6	17,6	12,8
Ratio de levier phasé (en %)	3,6	3,8	4,0	3,8	3,0

QUELS	S SONT LES PRINCIPAUX R	ISQUES SPECIFIQUES A L'EMETTEUR ?		
B.8	Risques de crédit et de • Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties.			
	contrepartie	Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de		
		pertes estimées par le Groupe Crédit Agricole liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses		
		résultats et sa situation financière.		
B.9	Risques financiers	• Le resserrement rapide de la politique monétaire devrait être arrivé à son terme mais continue d'impacter la		
		rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.		
		Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la		
		rentabilité du Groupe Crédit Agricole.		
B.10	Risques opérationnels et	Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude.		
	risques connexes	Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques		
		et de ceux des tiers.		
B.11	Risques liés à	• La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt		
	l'environnement dans	pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit		
	lequel le	Agricole.		

aux opérations du Groupe Crédit Agricole Les nicivités d'assurance pourraient être défavorablement impaciées en cas de décorrelation entre la sinistralité et les hypophèses utilisées pour déterminer les tariré des procedits d'assurance et les provisions, ainsi qu'en eas de forte évolution des taux. S'il run des Membres du Réseau Crédit Agricole rencontrait des difficalités financièses, l'émetteur reart teru de mobilitéer les resources du Réseau d'enc ec coupris ses propres resources au soutien de l'entité concernée. L'avantage pratique de la Carantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation. INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES UELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ? Les utires sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Les numéro ISIN es finis par l'Émetteur sont des titres surcturés dont le rendement dépend de la performance de l'indice MSCT nominalets). Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance de Titres émis et leur échéance Les Titres émis par l'Émetteur sont des titres surcturés dont le rendement dépend de la performance passées et duttres de l'Indice seront publiées sur le site internet de Bloomberg. Les monant en principal des Titres offerts est de FUR 300,000,000, représenté par 3,000,000 Titres avœ un montant principal des Tutres de l'Indice seront publiées sur le site internet de Bloomberg. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Le s'Titres sont libellées en Furo (FUR ; également, la "Devise Spécififée") et le montant de remboursement sera expriné et payé en Devise Spécififée. Les Titres sont dés titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement sur exprise paye en Devise Spécififée. Les Titres sont dés titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé. Les Titres sont dés titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé. Les Ti						
12 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole						t pourraient avoir à l'avenir, un impac
Les activités d'assurance pourraient être déficient des provibles actives de saintsirable et les hypothèses suit dése pour devenités d'assurance et les provibless, artice au des forte du Groupe Crédit Agricole et sonvoites des unités et les hypothèses suitéses pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et les provibless, artice au des forte du Groupe Crédit Agricole encourant des difficultés financières, l'Emetteur serait tenu de mobiliser les resources du Réseau Crédit Agricole encourant des difficultés financières, l'Emetteur serait tenu de mobiliser les resources du Réseau (en ce compris ses propres resources) au soutire de l'entré concernée. L'avantage pratique de la Sarant de 1988 énisse pres les Caisses régionales peut être limité par la mise en euvre du régine de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation. INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES UELLES SONT LES PRINCIPALES Les titres des litres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Les titres des litres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Les minées les litres sont des titres sont des titres sont des titres sur le litres font le rendement dépend de la performance de l'indice MSCI nominales de l'autres de l'indice ce cont publisés sur les si interne de Blois combiner. Le montaut en principal des l'intes offerts est de EUR 300,000,000, représenté par 3,000,000 Titres avec un monant réchérance et par de l'autres étables et l'une de l'Une de l'Emission') sons la forme de titres au porteur dématérialisés. La dure d'échérance des Titres sont régis par le droit français. Les Titres sont régis par le droit français. Remboursement, parieur sous - Jacentes, desprinée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement inférieure à 108,00%: 100,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, "Vale	B.12		Crédit Agricole S.A. pour			fs fixés dans son Plan Moyen Termo
Les Propubleses utilisées pour déterminer les urifs des produits d'assurance et les provisions, ainsi qu'en cas de forte évolution de set saux. Si l'un des Membres da Réseau (cite ce compris ses propres resources, l'immétre concernée. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œvore du régirent de résolution qu's régirquerait avant la liquidation. Nature et catégorie des Titres ainsi que leur numéro ISIN est PRCASA010480. Les Titres de l'Itres ainsi que leur numéro ISIN est PRCASA010480. Les muméro ISIN est PRCASA010480. Les momentales journal de l'Itres de l'It				ourraient être défavora	ablement impactées en cas	de décorrélation entre la sinistralité e
du Groupe Crédit Agréole du de Groupe Crédit Agréole du de gime de resolution qui s'appliquenta de 1988 entire par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquentai avant la liquidation. INSTITUTE SUILLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES Les titres sont des titres Sur LES TITRES Les titres sont des titres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Le numéro ISIN Valeure de l'Indice seron publices aux le site internet de Bloomberg. Prix d'Emission, nombre de l'Indice seron publices sur le site internet de Bloomberg. Prix d'Emission, nombre de l'Indice seron publices sur le site internet de Bloomberg. Les Titres fain et leur de l'Indice seron publices sur le site internet de Bloomberg. Le nomant en principal des Titres dorfers et de EUR 300,000,000, représenté par 3,000,000 titres avec un montan principal de FUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal des FUR 100. Les Titres sont die Fur (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et pagé en Devise Spécifiée. Les Titres sont effects de EUR 100. Les Titres sont des titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final est déchéance des Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final est déchéance de l'Auleur Sous-Jacentes, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement inférieure à 105,00%: 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacentes, 'Valeur Sous-Jacentes, (exprimée en pourcentage) est, à chaque			les hypothèses utilisées po			
Carantage pratique de la Garantic de 1988 émise par les Caisese régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution que s'appliquerait avant la liquidation. INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES	B.13	Risques liés à la structure		Réseau Crédit Agricole	rencontrait des difficultés	financières, l'Emetteur serait tenu de
du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation. INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES INsture et catégorie des Titres ainsi que leur numéro ISIN et Britres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Le numéro ISIN et Britande (Le numéro ISIN est FRCASAD10480). Nomaile, Valuario, montre de Titries enis et leur échéance (Le numéro ISIN est FRCASAD10480). Prix d'Emission, nombre de Titres énis et leur échéance (Le nomature aprincipal de Sittres offerts est e EUR 30,0000,000, représenté par 3,000,000 futures avec un montar échéance (Le nomature aprincipal de Sittres offerts est e EUR 30,000,000, représenté par 3,000,000 futures avec un montar principal de FUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principa total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont libeltés en Fairo (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et pagé en Devise Spécifiée (Les Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur Hodice dont le montant de remboursement anticipé ou final est décembre de l'unit français. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur Hodice dont le montant de remboursement anticipé ou final est décembre let qu'il suit : **Remboursement Final :** L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Locsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacentes, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente,		du Groupe Crédit Agricole				
Nature et cutégorie des Titres ainsi que leur ununéro ISIN Les titres sont des titres senior préférés à remboursement indexé sur Indice. Le numéro ISIN Les titres dins que leur ununéro ISIN Les titres dins par l'Émetieur sont des titres structurés dont le rendement dépend de la performance de l'indice MSC nominale(s) unitaire(s). Prix d'Émission, nombre de Titres émis et leur échéance Les Titres des l'April 1988 Les Titres de l'Indice seront publiées sur le site internet de Bioomberg. Le montant en principal des EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Sous Jacente, a l'aux d'Emission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es décreminé et qu'il suit : **Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emieur à la Date d'Échéance un pairement en espèces dans la Devise Prèvu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement judice						s peut être limité par la mise en œuvr
Nature et catégorie des Titres ainsi que leur munéro ISIN est FRCASADIO480. Monnaie, Valeur(s) muitaire(s), unitaire(s). Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance Les Titres émis par l'Émetteur sont des titres structurés dont le rendement dépend de la performance de l'indice MSC nominale(s) unitaire(s). Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance Les Titres émis et leur échéance Les Titres sont des titres offerts est de EUR 300.000.000, représenté par 3.000.000 Titres avec un montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont ilbellés en Euro (EUR : également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et payé en Devise Spécifiée. Les Titres sont dies le 21 août 2024 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es determiné tel qu'il suit : Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00% : 124,00% : 01 (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00% : 70 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, Envieur de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'I	SECTI	ON C	INFORMATIONS CLES SUR	R LES TITRES		
Titres ainsi que leur numéro ISIN valeur(s) nominale(s) unitaire(s). Monnaie, Valeur(s) nominale(s) unitaire(s). Prix d'Émission, nombre de Titres émis et leur échéance Les Titres émis par l'Émetteur sont des titres structurés dont le rendement dépend de la performance de l'indice MSC nominale(s) unitaire(s). Prix d'Émission, nombre de Titres émis et leur échéance Les Titres offerts est de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et payé en Devise Spécifiée. Les Titres sont émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursement anticipé. Les Titres sont régis par le droit français. Les Titres sont ses titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévue par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, en Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement l'Indice Valeur Sous-Jacente, en Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Re	QUELI	ES SONT LES PRINCIPALE	S CARACTERISTIQUES DES	TITRES ?		
Monnaie, Valeur's	C.1	_	Les titres sont des titres senior p	oréférés à rembourseme	nt indexé sur Indice.	
nominale(s) unitaire(s), Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur futres émis et leur futres émis et leur échéance Titres émis et leur futres émis et leur fechéance Le montant en principal des Titres offets est de EUR 300.000.000, représenté par 3.000.000.000 Titres avec un montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont libellés en Euro (EUR; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et payé en Devise Spécifiée. Les Titres sont imis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Émission") sous réserve de toute date de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé et qu'il suit : Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00% : ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, 'Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, - Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Intitale valeur Sous-Jacente, - Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice l'a la Date d'Observation de Remboursement Indice le l'ancie à la Date d'Observation de Remboursement Indice l'ancie en chaque de de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Valeur Sous		•	Le numéro ISIN est FRCASA0	10480.		
Prix d'Emission, nombre de Titres émis et leur échéance Le montant en principal des Titres offerts est de EUR 300.000.000, représenté par 3.000.000 Titres avec un montan principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principal de EUR 100. Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et payé en Devise Spécifiée. Les Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Éméssion") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prèvur par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement supérieure ou égale à 105.00% : 124.00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieur à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement de l'entre de l'Indice à la Date d'Observation Initiale valeur Sous-Jacente, » Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Indice Spous-Jacente, » Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Indice Spous-Jacente, » Niveau de clôture de l'Indice à La Date d'Observation de Remboursement Indice Spous-Jace	C.2	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
Le montant en principal des Titres offerts est de EUR 300.000.000, représenté par 3.000.000 Titres avec un montant principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant principa total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprime et payé en Devise Spécifiée. Les Titres sort égis par le droit 2030 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursemen anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final est déterminé tel qu'il suit : Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prèvu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation d'Remboursement supérieure ou égale à 105.00% : 124.00%; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105.00% : 106.00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacente Valeur Sous-Jacente Valeur Sous-Jacente Provente 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Sponsor de l'Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI fira MSCI fira MSCI fira Absence de clause de maintien des Tütre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun		Prix d'Emission, nombre				tions sur les performances passées e
principal de EUR 100 chacun (la "Valeur Nominale Indiquée"). Le prix d'émission est de 100% du montant princips total. Le volume minimum de transfert est de EUR 100. Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprim et payé en Devise Spécifiée. Les Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursemen anticipé. Les Titres sont régis par le droit français. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final :** L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation d'Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacente (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen 2024 Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation fe Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR Absence de clause de maintien des Tütre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprur			Le montant en principal des Ti	tres offerts est de EUR	300.000.000, représenté j	oar 3.000.000 Titres avec un montan
Les Titres sont libellés en Euro (EUR ; également, la "Devise Spécifiée") et le montant de remboursement sera exprim et payé en Devise Spécifiée. Les Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursemer anticipé. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final :** L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124.00%; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105.00% : 106.00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105.00% : 106.00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2024 Date d'Observation intitale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Tütre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprur		echeance	1 1	a " Valeur Nominale I	ndiquée"). Le prix d'émiss	ion est de 100% du montant principa
et payé en Devise Spécifiée. Les Titres seront émis le 21 août 2024 (la "Date d'Émission") sous la forme de titres au porteur dématérialisés. La dat d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursemen anticipé. Les Titres sont régis par le droit français. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final :** L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00%; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105.00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105.00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun			Le volume minimum de transfer	rt est de EUR 100.		
d'échéance des Titres sera le 10 décembre 2030 (la "Date d'Échéance"), sous réserve de toute date de remboursemen anticipé. Les Titres sont régis par le droit français. Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final :** L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation d'Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursemen inférieure à 105.00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacentex Date d'Observation Initiale : Ze novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprur				(EUR ; également, la "l	Devise Spécifiée") et le mo	ontant de remboursement sera exprim
Les Titres sont des titres à remboursement indexé sur l'Indice dont le montant de remboursement anticipé ou final es déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final**: L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévu par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation de Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00%; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente, (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente, Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacente, 2024 Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente, 2			d'échéance des Titres sera le 10			
déterminé tel qu'il suit : **Remboursement Final : L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévue par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente _{xy} : \(\frac{Valeur Sous-Jacentey}{Valeur Sous-Jacentey} \) \(\frac{Valeur Sous-Jacentey}{Valeur Sous-Jacentey} \) \(\frac{Valeur Sous-Jacentey}{Valeur Sous-Jacente} \) \(\frac{Valeur Sous-Jacente}{Valeur Sous-Jacente} \) \(Vale			Les Titres sont régis par le droit	français.		
L'investisseur a le droit de recevoir de l'Emetteur à la Date d'Échéance un paiement en espèces dans la Devise Prévue par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00%; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente _y : Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacentex Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR				poursement indexé sur	l'Indice dont le montant de	e remboursement anticipé ou final es
par Valeur Nominale Indiquée correspondant à : (i) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à au moins une Date d'Observation du Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente _{xy} : Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacentex Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprunt			Remboursement Final:			
Remboursement, supérieure ou égale à 105.00% : 124,00% ; ou (ii) Lorsque la Valeur Sous-Jacente _{xy} (exprimée en pourcentage) est, à chaque Date d'Observation du Remboursement inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacente _{xy} : Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacentex Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun					Date d'Échéance un paiem	ent en espèces dans la Devise Prévue
inférieure à 105,00% : 106,00%. Avec : Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacentey Valeur Sous-Jacentex Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun			* * *	,		moins une Date d'Observation de
Valeur Sous-Jacente _{xy} : \frac{Valeur Sous-Jacentey}{Valeur Sous-Jacentex} Date d'Observation Initiale: 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement: 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR Absence de clause de maintien des Titre à leur rang: Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun			* * *		urcentage) est, à chaque Da	ate d'Observation du Remboursement
Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice			Avec:			
Date d'Observation Initiale : 26 novembre 2024 Date d'Observation de Remboursement : 26 novembre 2027, 27 novembre 2028, 26 novembre 2029 et 26 novembre 2030 Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice			Valeur Sous-Jacente _{xy} : Valeur S	Sous Jacontey		
Valeur Sous-Jacente _x = Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun			Date d'Observation Initiale : 26	novembre 2024	e 2027, 27 novembre 2028	3, 26 novembre 2029 et 26 novembre
Valeur Sous-Jacente _y = Niveau de clôture de l'Indice à chaque Date d'Observation de Remboursement Indice Sponsor de l'Indice Code Bloomberg Bourse Multiple MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun						
MSCI France Select ESG 30 MSCI Inc MXFRSE3N Applicable 3.75% Decrement (Net) EUR Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprun						
3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprur			Indice	Sponsor de l'Indice	Code Bloomberg	Bourse Multiple
3 Droits attachés aux Titres Absence de clause de maintien des Titre à leur rang: Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprur				MSCI Inc	MXFRSE3N	Applicable
			3.75% Decrement (Net) EUR			
	C.3	Droits attachés aux Titres	Absence de clause de maintien d	les Titre à leur rang : L	es Titres ne bénéficient pas	d'une clause de maintien de l'emprur
					•	•

		Absence de cas d'exigibilité anticipée : Les cas d'exigibilité anticipée ne sont pas applicables aux Titres. Toutefois, si un jugement prononce la liquidation judiciaire de l'Émetteur ou si une liquidation de l'Émetteur intervient pour toute autre raison, les Titres deviendront immédiatement remboursables en fonction de leur rang.
		Renonciation au droit de compensation: Les porteurs de Titres renoncent à tout droit de compensation, d'indemnisation et de rétention contre tout droit, réclamation ou responsabilité que l'Émetteur a ou pourrait avoir ou acquérir contre eux, directement ou indirectement, en relation avec les Titres, dans toute la mesure permise par la loi applicable.
		Options de Remboursement : Non applicable.
		Remboursement : Le montant de Remboursement des Titres est indexé sur l'Indice (voir ci-dessus).
		Représentation des Porteurs des Titres: Conformément aux articles L. 228-46 et suivants du Code de commerce, les Porteurs des Titres sont groupés en une masse (la « Masse »), jouissant de la personnalité civile, pour la défense de leurs intérêts communs. La Masse agira en partie par l'intermédiaire d'un représentant et en partie par le biais de décisions collectives des Porteurs des Titres.
C.4	Le rang relatif des Titres	Rang des Titres: Les Titres sont des Titres Senior Préférés.
	dans la structure du capital de l'Emetteur en cas d'insolvabilité, y compris,	Les Titres Senior Préférés sont des Obligations Senior Préférées.
	le cas échéant, des informations sur le niveau de subordination des valeurs mobilières et	Le principal et les intérêts sur les Titres Senior Préférés constituent des engagements directs, inconditionnels, senior (chirographaires) et non assortis de sûretés de l'Émetteur, venant <i>pari passu</i> entre eux et entre toutes les autres Obligations Senior Préférées, existantes ou futures, de l'Emetteur, et venant :
	l'incidence potentielle sur l'investissement en cas de	(i) senior aux Obligations Senior Non-Préférées et toute obligation venant à un rang junior aux Obligations Senior Non-Préférées ; et
	résolution dans le cadre de la directive 2014/59/UE	(ii) <i>junior</i> à tous les engagements existants ou futurs de l'Emetteur bénéficiant d'un privilège par détermination de la loi.
		Si et, dans la mesure autorisée par la Réglementation MREL/TLAC Applicable, l'Émetteur peut traiter les Titres Senior Préférés, à des fins réglementaires, comme des Instruments Éligibles MREL/TLAC en vertu de la Réglementation MREL/TLAC Applicable, dans ce cas, les obligations de l'Émetteur et les droits des Porteurs de Titres en vertu des Titres Senior Préférés ne seront pas affectés si les Titres Senior Préférés ne sont plus éligibles en tant qu'Instruments Éligibles MREL/TLAC.
		« Obligations Senior Non-Préférées » désigne toutes obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites aux Articles L.613-30-3-I-4° et R.613-28 du Code monétaire et financier.
		« Obligations Senior Préférées » désigne toutes les obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites à l'Article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier. Pour éviter toute ambiguïté, tous les titres de créance non subordonnés émis par l'Émetteur avant l'entrée en vigueur de l'article L.613-30-3-I-4° du Code monétaire et financier constituent des Obligations Senior Préférées.
C.5	Les éventuelles restrictions au libre transfert des valeurs mobilières	Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Titres.
OU LE	S TITRES SERONT-ILS NEG	OCIES ?
C.6	Cotation	Une demande sera déposée par l'Emetteur ou pour son compte pour l'admission des Titres devant être admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris avec prise d'effet au 21 août 2024.
QUELS	S SONT LES PRINCIPAUX R	ISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES ?
C.7	Risques pour les Porteurs	• Les Titres peuvent faire l'objet d'une dépréciation obligatoire ou d'une conversion en actions en vertu des lois
	de Titres en tant que créancier de l'Émetteur	européennes et françaises relatives au redressement et à la résolution des banques ou au soutien financier
	creancier de l'Emetteur	extraordinaire de l'État. Si le Fonds de Garantie s'avère insuffisant pour rétablir la liquidité et la solvabilité d'un membre du réseau ou d'une société affiliée qui pourrait rencontrer des difficultés financières à l'avenir, l'Émetteur pourrait être tenu d'apporter des fonds supplémentaires et, dans un cas extrême, les Porteurs de Titres pourraient
		subir des conséquences financières négatives significatives.
		 Les rendements des Titres pourraient être limités ou retardés en cas de l'insolvabilité de l'Émetteur. Le rang des Titres Senior Préférés pourrait devenir inférieur (junior) aux dépôts bancaires en cas d'adoption d'un projet de règlementation européenne.
C.8	Risques liés au marché des	La valeur de marché des Titres peut être affectée par de nombreux événements.
	Titres	Un marché de négociation pour les Titres peut ne pas se développer ou se poursuivre.
C.9	Autres risques liés à la structure des Titres	 Absence de restriction pour l'Émetteur d'émettre d'autres obligations qui peuvent être de même rang que les Titres. Les Modalités Générales des Titres ne prévoient aucun cas d'exigibilité anticipée.

		Les Modalités Générales des Titres contiennent des engagements très limités.
		Les Modalités Générales des Titres contiennent une clause de renonciation à la compensation.
		Modification des Modalités des Titres.
C.10	Risques liés aux Titres Verts et aux Titres Sociaux	Dans le cas de Titres Verts ou Titres Sociaux, l'Émetteur aura l'intention d'affecter un montant égal ou équivalent au produit net des Titres, pour le financement et/ou le refinancement, en tout ou partie, (i) d'Actifs Verts Eligibles nouveaux ou existants ou (ii) d'Actifs Sociaux Eligibles nouveaux ou existants.
C.11	Risques liés au rachat	Tout rachat anticipé des Titres pourrait faire que le rendement prévu par les Porteurs de Titres soit considérablement
	anticipé des Titres	inférieur à ce qui était prévu.
		L'Émetteur n'est pas tenu de racheter les Titres s'il est interdit par la loi française de payer des montants supplémentaires.
C.12	Risques liés aux Modalités Supplémentaires	Risques liés aux Titres Indexés sur Indice - L'Émetteur peut émettre des Titres dont le montant du principal et/ou des intérêts à payer dépend du niveau d'un ou de plusieurs indices.
C.13	Risques liés aux Caractéristiques de Détermination du Coupon et du Remboursement	Risque Général - Le Taux d'Intérêt Indexé et/ou la Détermination du Remboursement calculé à partir du Coupon Indexé ou du Remboursement Indexé peuvent être basés sur la valeur de Sous-Jacent(s) qui ont été désignés conformément aux Déterminations du Coupon Standard et/ou Déterminations du Remboursement Standard.
SECT	ION D	INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DE TITRES AU PUBLIC ET/OU ADMISSION DE TITRES AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHE REGLEMENTE
A QU	ELLES CONDITIONS ET	SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CES TITRES ?
D.1	Les conditions générales et	Le montant total de l'offre est 300.000.000 d'euros.
	le calendrier prévisionnel de l'offre, les détails de	Les Titres sont offerts au public dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.
	l'admission à la négociation sur un marché	Période d'offre : La période allant du 12 septembre 2024 au 4 novembre 2024 à 17h (inclus) (cette dernière est la « Date de Clôture de l'Offre »).
	réglementé, le plan de	
	distribution, le montant et le pourcentage de dilution	Prix d'offre : chaque Titre sera offert à la souscription pour un prix égal à 100% de la valeur nominal unitaire de ce Titre soit 100 euros.
	résultant immédiatement de l'offre et une estimation des dépenses totales liées à	Conditions auxquelles est soumise l'offre : L'Emetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la Date de Clôture de l'Offre.
	l'émission	Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : Aucun minimum de souscription n'est exigé sous réserve de la valeur unitaire des Titres de 100 euros. Il n'y a aucun maximum.
		Une demande devrait être effectuée afin que les Titres soient admis à la négociation sur Euronext Paris le 21 août 2024, avec une liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché et ce jusqu'au 5ème Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance.
		L'intégralité des Titres sera souscrite par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant en qualité d'Agent Placeur, et placée notamment auprès d'une compagnie d'assurance, PREDICA, qui commercialise et distribue des contrats d'assurance-vie et des contrats de capitalisation au sein desquels les Titres seront référencés comme support d'investissement représentatif d'une ou plusieurs unités de compte, ainsi que par les Caisses Régionales.
		Les dépenses totales liées à l'émission et l'offre des Titres sont estimées à 1.200 € euros. Il ne sera facturé aucun frais ou charge à l'investisseur à la souscription des Titres.
		Le service financier de l'emprunt centralisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank mandaté par l'Émetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de compte, de même que le service des Titres (transfert, conversion).
QUEL	S SONT LES OFFREURS	DES TITRES ?
D.2	Offreurs	L'Émetteur a conclu un contrat de placement sans prise ferme avec les Caisses Régionales, par lequel les Caisses Régionales auront la charge de distribuer et commercialiser les Titres auprès de leur clientèle et de recueillir les souscriptions des investisseurs dans les Titres sur la base des instructions et de la documentation, reçues de l'Émetteur et dans le respect, sous leur responsabilité, des dispositions légales et règlementaires applicables à une telle distribution. Les Caisses Régionales, listées ci-dessous, sont constituées sous la forme de sociétés coopératives à personnel et capital variables et font partie du Groupe Crédit Agricole. Leur pays d'origine est la France et elles sont régies par le droit français.
		La liste des Caisses Régionales et les coordonnées de chacune d'entre elles sont disponibles à l'adresse suivante :
		https://www.credit-agricole.com/marques-et-metiers/toutes-nos-marques/credit-agricole/annuaire-des- caisses-regionales-du-credit-agricole

POUR	QUOI CE PROSPECTUS DE 1	BASE EST-IL ETABLI ?
D.3	Description des raisons de l'offre	L'Émetteur réalise l'offre pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs prêts ou investissements nouveaux ou existants tel que décrit à la sous-section D.4 ci-dessous.
D.4	L'utilisation et le montant net estimé du produit	Les Titres constituent des Obligations Sociales et le produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs prêts ou investissements nouveaux ou existants (les « Actifs Sociaux Eligibles ») dans les catégories suivantes : Développement économique et territorial, Promotion de l'inclusion sociale et économique, Accès aux services de santé, telles que développées dans le Social Bond Framework disponible sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette).
		Crédit Agricole S.A. a nommé Vigeo Eiris pour fournir une seconde opinion (la « Seconde Opinion ») sur le Social Bond Framework, évaluer sa qualité environnementale et son alignement sur les Social Bond Principles de l'ICMA. La Seconde Opinion est disponible sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. (https://www.creditagricole.com/finance/finance/dette).
		Crédit Agricole S.A. publiera un rapport annuel sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole S.A. détaillant l'allocation du revenu net des Obligations Sociales et l'impact des Actifs Sociaux Eligibles compris dans son portefeuille d'actifs sociaux.
		Le produit net est estimé à 299.998.800 euros.
D.5	Mention précisant si l'offre fait l'objet d'une convention de prise ferme avec engagement ferme, indiquant l'éventuelle quote-part non couverte	L'offre des Titres fait l'objet d'une prise ferme par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à compter de la Date d'Emission.
D.6	Mention des principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation	Les Caisses Régionales qui commercialisent les Titres en qualité de distributeurs sont également actionnaires de l'Émetteur au travers de la S.A.S. La Boétie. Par ailleurs, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, filiale de l'Émetteur, agit en qualité d'Agent Placeur et d'Agent Financier.
		A la connaissance de l'Émetteur, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les obligations envers l'Émetteur du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des membres du Conseil d'administration de l'Émetteur et tout autre obligation ou intérêt personnel. Si nécessaire, les dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Émetteur et de l'article 7 de la Chartre de l'administrateur de l'Émetteur permettent de traiter des conflits d'intérêts pour les dirigeants et les administrateurs.